



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 4.6

N° de la demande : 2014-3144
Demande : B.4.6 – Réalisation des exigences liées à un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Produit technique Aminocyclopyrachlore
N° d'homologation : 30916
Matières actives (m.a.) : Aminocyclopyrachlore
N° de document de l'ARLA : 2556067

But de la demande

La présente demande vise à remplir les exigences en matière de données en vue de l'homologation complète de l'aminocyclopyrachlore pour la suppression ou la répression de plusieurs espèces de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes ligneuses indésirables dans les pâturages, les parcours naturels et divers sites non cultivés. L'exigence en données relative à l'homologation complète était la transmission et l'examen d'études supplémentaires permettant d'évaluer les effets sur les arbres de l'utilisation de l'aminocyclopyrachlore dans les pâturages et les parcours naturels.

Évaluation environnementale

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a choisi des mesures d'atténuation des risques pour atténuer adéquatement les risques aux organismes terrestres non ciblés dont les arbres, quand l'aminocyclopyrachlore est utilisé pour la suppression ou la répression de plusieurs espèces de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes ligneuses indésirables dans les pâturages, les parcours naturels et divers sites non cultivés (se reporter au Projet de décision d'homologation PRD 2014-08, *Aminocyclopyrachlore*). Selon l'évaluation des études additionnelles fournies, l'Agence juge que les exigences en matière de données ont été respectées en vue de l'homologation complète de l'aminocyclopyrachlore destiné à la suppression ou la répression de plusieurs espèces de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes ligneuses indésirables dans les pâturages, les parcours naturels et divers sites non cultivés.

Évaluation des propriétés chimiques et de la valeur ainsi que des risques pour la santé

L'évaluation des propriétés chimiques, l'évaluation de la valeur ainsi que l'évaluation des risques pour la santé n'étaient pas requises dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des études supplémentaires mises à sa disposition afin de respecter les exigences en matière de données en vue de l'homologation complète de l'aminocyclopyrachlore pour la suppression ou la répression de plusieurs espèces de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes ligneuses indésirables dans les pâturages, les parcours naturels et divers sites non cultivés et a jugé que ces exigences ont été respectées.

Références

- 2446436 2013, USA Field Data Supporting the Use of Aminocyclopyrachlor in the Range and Pasture Use Pattern in Areas Where Non-Target Trees Might be Located, DACO: 9.8.7,9.9
- 2446437 2013, Tolerance of Non-Target Desirable Trees When DuPont Rejuvra XL Herbicide was Applied in Pasture and Rangeland Settings in Canada, DACO: 9.8.7,9.9
- 2446438 2013, Evaluation of Tree Response After Application of Aminocyclopyrachlor with Distance of Application From Tree Trunk as a Variable in Small Plot Replicated Trials in the USA and Canada, DACO: 9.8.7,9.9
- 2446439 2013, "Walk The Line" Project - Stewardship Program for E.I. duPont Aminocyclopyrachlor Products used for Vegetation Management in Industrial Weed Control and Railroad Environments, DACO: 9.8.7,9.9
- 2446440 2013, Rate Response Study of Aminocyclopyrachlor Applied to Field Grown White Pine in Hereford, PA, DACO: 9.8.7,9.9

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.